La LETTRE de l'ARUCAH BOURGOGNE FRANCHE COMTE

N° 2 - octobre 2018

L'événement majeur survenu durant ce mois de septembre, et qui était attendu, a été la présentation par le Président de la République, le 18 septembre dernier, du Plan Santé 2018-2022.
*Après le **plan d'accès aux soins**, présenté le 13 octobre 2017, par la Ministre des Solidarités et de la Santé, la **stratégie nationale de santé 2018- 2022** définie par le décret du 29 décembre 2017), et **la stratégie de transformation du système de santé,** annoncée par le 1° Ministre dans son discours du 13 février 2018, le plan **« ma santé 2022 : un engagement collectif »** est venu préciser les principales orientations de la stratégie de transformation de notre système de santé.*

Il comporte 54 mesures, dont 10 mesures qualifiées de mesures phares, regroupées autour de 3 axes :
- *mettre la qualité au cœur du système de santé,*
- *créer un collectif de soins au service des patients*
- *repenser le métier des soignants et leur formation initiale*

Ces différents plans relevant de l'échelon national s'ajoutent aux plans et projets locaux : le PRS 2, les projets médicaux partagés des GHT …, et leur annonce, à des instants différents, vient rendre plus complexe encore la lisibilité de notre système.
On ne peut accueillir ce plan « santé 2022 » qu'avec un a priori favorable tant la situation nécessite des mesures urgentes. Pour l'instant il s'agit d'intentions dont la mise en œuvre va nécessiter des mesures techniques d'ordre législatif et réglementaire, dont certaines sont déjà inscrites dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS 2019) et qui demanderont toute la vigilance des usagers et des professionnels.
Un prochain dossier de l'ARUCAH viendra présenter les principales mesures de ce plan.

L'actualité en Bourgogne franche Comté :

Les décisions de l'ARS :

Parmi les dernières décisions prises par le DG de l'ARS et pouvant intéresser tant les usagers que leurs représentants, on peut noter :

- Arrêté du 23 aout fixant la liste des membres de la commission permanente (CP) de la commission régionale de la santé et de l'autonomie de Bourgogne Franche Comté (CRSA BFC)
- Arrêté du 29 aout 2018 fixant la liste des membres de la CRSA BFC,
- Décision du 3 septembre portant actualisation du programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC), pour la période 2018-2022.

- Décision du 3 septembre portant nomination de l'équipe d'encadrement de l'ARS BFC à la date du 3 septembre 2018.
- Arrête du 13 septembre modifiant la liste des membres du conseil territorial de santé (CTS) de Côte d'Or,

Label droits des usagers de la santé - lauréats 2018 :

Chaque année l'ARS lance un appel pour recenser les expériences innovantes de prise en compte des droits des usagers, et la CRSA sélectionne les meilleures d'entre elles.
Cette année ont été retenus les deux dossiers suivants (sur les 11 présentés):
- CHS de la Chartreuse : projet de centre intersectoriel d'activité à médiations multiples (CIAMM)
- CCAS de Nevers : ateliers numériques.

Les prix leur ont été remis à l'occasion de la réunion de la CRSA du 19 juin.

L'organisation et la réglementation de la santé

Création d'un observatoire national du suicide :

Un observatoire national du suicide a été créé par le décret 2018-688 du 1° Aout 2018. Il vient en fait pérenniser, pour une nouvelle période de cinq ans, celui qui avait été créé par décret du 9 septembre 2013 pour une durée de quatre ans.
Il résulte du besoin des pouvoirs publics de disposer d'un instrument de connaissance et d'aide à la décision, pluridisciplinaire et indépendant, dans le champ de la prévention du suicide. (10 000 suicides par an en France, 17 ,9 suicides par an pour 100 000 habitants en Bourgogne Franche Comté).
Ses missions sont les suivantes :
- coordonner les différents producteurs de données,
- identifier des sujets de recherche, les prioriser et les promouvoir auprès des chercheurs,
- favoriser l'appropriation des travaux de recherche par les politiques publiques et le public de façon plus générale ainsi que leur diffusion,
- produire des recommandations sur l'amélioration des systèmes d'information et en matière de recherche et d'études,
- définir des indicateurs de suivi de la politique de prévention du suicide.

L'Observatoire élaborera tous les dix-huit mois un rapport qui sera rendu public.

La mise en place des infirmier(e)s de pratique avancée :

Le chapitre II de la loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016, intitulé « innover pour préparer les métiers de demain » prévoit, dans son article 119, repris dans l'article L 4301-1 du code de la santé publique, que certains auxiliaires médicaux « *peuvent exercer en pratique avancée au sein d'une équipe de soins primaires coordonnée par le médecin traitant ou au sein d'une équipe de soins en établissements de santé ou en établissements médico-sociaux coordonnée par un médecin ou, enfin, en assistance d'un médecin spécialiste, hors soins primaires, en pratique ambulatoire ».*
Le décret 201-629 du 18 juillet 2018 définit les domaines d'intervention et les activités de l'infirmier exerçant en pratique avancée. Il précise les conditions de prise en charge et d'information du patient, ainsi que les modalités de coopération entre l'infirmier exerçant en

pratique avancée et le médecin. Il précise également la contribution de l'infirmier exerçant en pratique avancée au sein de l'équipe.

Démographie médicale : les perspectives de formation

Nous connaissons, depuis plusieurs années déjà, une grave crise de la démographie médicale consécutive à une sous-évaluation du nombre des médecins à former. L'augmentation du numérus clausus du nombre d'étudiants admis en 2° année du premier cycle des études médicales depuis plusieurs années n'a pas encore permis de satisfaire les besoins, en raison de la durée de formation des médecins, du nombre des départs en retraite qui reste important, et des évolutions sociologiques de la profession (développement du travail à temps partiel, réduction du temps de travail …).

Les arrêtés des 17 juillet et 14 août 2018 (JO du 18 aout) ont fixé le nombre d'internes en médecine à former par spécialité et par subdivision territoriale pour la période 2019 -2022. Ces prévisions (toutes disciplines confondues) sont les suivantes :

	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
France entière	8622	8627 (+0,05%)	8597 (-0,34%)	8738 (+ 1,64%)	9154 (+4,76%)
Besançon	210	210	210	2012	223
Dijon	241	241	241	243	254
Total BFC	451	451	451	455	477
% BFC/ France	5,23	5,22	5,24	5,20	5,21

La population de la BFC (2 843 828 : projection INSEE 2017) représente 4,4% de la population de la France Métropolitaine.

Ces prévisions peuvent être rapprochées des résultats des épreuves classantes nationales (ECN) donnant accès au 3° cycle des études médicales. Au titre de l'année universitaire 2017-2018 le nombre de candidats admis a été de 8372 (arrêté du 18 octobre 2017 JO du 25).

Elles présentent une certaine stabilité sur les 4 premières années, avant une nette augmentation (+ 4,76%) pour l'année 2022-2023, laissant présumer un accroissement des besoins. Ces chiffres sont actualisables chaque année en fonction des analyses démographiques réalisées par l'observatoire national de la démographie des professions de santé et de ses comités régionaux.

On peut cependant penser que l'annonce, dans le plan santé 2022, de la suppression du numérus clausus des étudiants en médecine viendra modifier ces prévisions.

La vie de nos territoires et de nos établissements :

Débat public sur la santé en Haute Saône :

Le 18 octobre prochain le Conseil Territorial de Santé de Haute Saône, en partenariat avec la CRSA et l'IREPS, organise un débat public intitulé : « *la Haute Saône, une terre attractive et dynamique pour les professionnels de santé* »

Lieu : Vesoul, salle Parisot, Place Pierre Renet à 17h30.

Inscription auprès de la délégation de l'ARS de Haute Saône : Tél : 03 84 78 53 02 - Mail. : brigitte.grandclerc@ars.sante.fr

Un nouveau Préfet dans le Doubs :

Après le départ, fin aout, de Mr Raphael Bartolt, Mr Joel Mathurin a été nommé, le 18 septembre, préfet du Doubs. Il avait déjà été secrétaire général de la Préfecture du Doubs en 2012. Il était jusqu'alors Préfet de la Nièvre depuis le 21 novembre 2016. Le nom de son

successeur dans ce département n'est pas encore connu. Il devrait prendre ses fonctions à la mi-octobre.

Mr Bartolt portait un grand intérêt aux questions de santé et participait régulièrement aux réunions du conseil territorial de santé du Doubs.

Innovation en santé : le 2° Hacking Health au CHRU de Besançon :

Cet anglicisme vient du Canada ou a été initialisée cette démarche qui arrive en France. Il s'agit d'une nouvelle manière de favoriser l'innovation en santé, appelée aussi « marathon de l'innovation », permettant à des équipes pluridisciplinaires (chercheurs, ingénieurs, professionnels de santé…) d'élaborer en 48 heures des prototypes de solution à des problèmes réels posés par des professionnels de santé.
La 2° édition organisée en partenariat par le CHRU de Besançon, le Grand Besançon et le pôle des microtechniques se tiendra à l'hôpital St Jacques du CHRU de Besançon les 19-20 et 21 octobre. Un « showroom » de l'innovation sera ouvert au grand public, permettant aux promoteurs d'exposer leurs réalisations et de recueillir l'avis des visiteurs.
France Assos santé et l'ARUCAH sont associées à cette manifestation pour apporter le point de vue de l'usager.
Si vous souhaitez en savoir plus et en particulier connaitre les projets qui ont été retenus l'en dernier pour pouvez aller sur le site Hacking Health Besançon

Pour faire vivre cette rubrique nous ne pouvons qu'inviter les RU à nous faire connaitre les événements importants concernant la vie des établissements ou ils siègent.

Agenda

3 novembre : Colloque de l'Espace de Réflexion Ethique Bourgogne Franche Comté (ERE BFC)
L'ERE BFC organise son 10° colloque annuel le samedi 3 novembre 2018 au théâtre des Feuillants, 9 rue Condorcet, à Dijon sur le thème de la participation citoyenne aux débats bio éthiques **(« bioéthique : aux armes citoyens ?»).**
Ce colloque est ouvert au grand public.
Vous trouverez le programme de cette journée ainsi que les modalités d'inscription sur le site de l'EREBFC : http://www.erebfc.fr

15-16 novembre : 4° forum FHF Bourgogne Franche Comté
Il aura lieu les 15 et 16 novembre 2018 au palais des congrès à Dijon sur le thème : « Travailler à l'hôpital : l'humain au cœur des mutations ». Vous trouverez le programme et les conditions d'inscription en utilisant le lien suivant :
http://fhf-bfc.com/save-the-date-4e-forum-fhf-bourgogne-franche-comte-15-16-novembre-2018-a-dijon/

4 décembre : CRSA plénière
La CRSA se réunira en séance plénière, ouverte au public, le 4 décembre à Dijon (locaux du Grand Dijon avenue du Drapeau).

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre, nous vous invitons à exercer votre droit de désinscription en envoyant un message à arucah.bfc@orange.fr